

10^{ème} REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En mairie

Séance du 06 septembre 2021 à 19 h

Nombre de conseillers élus : 23
Conseillers présents : 17

Conseillers en fonction : 23
Absents - sans excuse : 1
avec excuse : 2
: 3

Nombre de conseillers ayant donné procuration

Réunis sous la présidence de **Mr Daniel MULLER, Maire**

Présents : **Mme RINCKE, Mr KESSLER, Mme KIRCHER, Mr SCHMITT Serge, Adjoint.**
Mmes GADLER, GROSS Sylvie, GROSSE Anne-Marie, HOELLINGER, PEREZ, SCHMITT Fabienne
Mrs MEYER, MOURER, SCHMITT Serge Bruno, SIATTE, WURTZ, ZAHM.

Nom des membres ayant donné procuration :

Mr SCHORUNG à Mr MULLER
Mme FIRTION à Mr KESSLER
Mme HEYMES à Mme RINCKE

Absentes avec excuses : Mme HOUVER, Mme PERRIN
Absent sans excuses : Mr BOTT

Date de la convocation : 30 août 2021
Secrétaire : Mme HAFFNER

Ordre du jour

- 1 PLAN LOCAL D'URBANISME : PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 – MODALITES DE MISES A DISPOSITION DU PUBLIC
- 2 PERSONNEL – CREATION DE POSTE
- 3 VENTES DE TERRAINS
- 4 PROGRAMME FUSEA MOSELLE - AUTORISATION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ET LES DEMANDES DE SUBVENTION
- 5 ENEDIS - PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE PRINCIPALE
- 6 DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS
- 7 RAPPORT SUR L'EAU 2020
- 8 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
- 9 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Approbation du compte rendu de la séance du 05 juillet 2021

Approuvé à l'unanimité

Demande d'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

DEMANDE DE SUBVENTION PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (rajouté au point 6)

Accepté à l'unanimité

DCM 1

PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3

MODALITES DE MISES A DISPOSITION DU PUBLIC

Vu les différentes procédures de révisions et modifications du Plan Local d'Urbanisme :

APPROBATION par délibération		
Plan d'Occupation des Sols (POS)	18/03/1988	
1 ^{ère} révision générale du POS	18/06/ 1998	
1 ^{ère} modification du POS	05/10/ 2004	
2 ^{ème} révision générale du POS valant transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU)	30/01/2006	
2 ^{ème} modification du PLU	conjointes	26/06/ 2006
3 ^{ème} modification du PLU		26/06/ 2006
4 ^{ème} modification du PLU		20/07/ 2009
1 ^{ère} révision simplifiée du PLU		30/07/ 2012
3 ^{ème} révision générale du PLU		25/02/ 2013
1 ^{ère} modification simplifiée du PLU		19/03/ 2018
2 ^{ème} modification simplifiée du PLU		25/03/ 2019

Considérant que la pratique de la rédaction des règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a mis en évidence, lors des instructions des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable ...), des interprétations différentes, des erreurs matérielles, un besoin de précisions ou des règles restrictives ou contraignantes justifiant une adaptation et une évolution du règlement écrit ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté du maire en date du 25 août 2021 engageant la modification simplifiée n° 3 du PLU afin de préciser ou modifier certains articles du règlement écrit du PLU pour clarifier leur interprétation, pour être en cohérence et remédier à des difficultés de mises en œuvre ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

Décide de retenir les modalités suivantes de mise à disposition du public :

- Le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en mairie et sur le site Internet de la commune pour une durée d'un mois, du 20 septembre au 20 octobre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Pendant cette durée :

*un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public ;

* les observations pourront également être transmises par courrier en mairie ou par mail à l'adresse

mairie@hambach.fr ;

* possibilité de prendre un rendez-vous avec le maire ou l'adjoint en charge du dossier pour toutes discussions.

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie et aux autres endroits habituels d'affichage sur le ban communal ainsi que sur le site internet de la mairie, les réseaux sociaux de la commune et dans le journal « Le Républicain Lorrain » au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Charge le Maire de la mise en œuvre de ces modalités.

DCM 2

PERSONNEL – CREATION DE POSTE

Afin de faire face à l'augmentation du travail dans les écoles, Mr le Maire propose

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 32 h 30 pour les travaux de divers bâtiments dont l'école primaire de Roth. Il s'agit d'une augmentation du nombre d'heures pour un agent titulaire déjà en place sur un poste de 24 h 30 qui sera supprimé après avis favorable du comité technique.

Le conseil municipal, approuve, **à l'unanimité.**

DCM 3

VENTES DE TERRAINS

1 – Vente de terrains à la SANEF

Par décision du 06 mars dernier, un accord de vente avait été donné de terrains jouxtant le péage.

L'arpentage étant réalisé, le conseil municipal, pour la rédaction de l'acte notarié doit confirmer les numéros de parcelle et leur contenance.

Aussi le conseil municipal, **à l'unanimité**, décide la vente, au prix global de 2 200 €, de

Section	N° parcelle	Surface en ares	Classement PLU
47	512	37.27	Ner
47	382	6.34	Ner

2 – Vente d'un terrain à Mr et Mme HERBER Nicolas

En 2008, la commune avait acquis une surface de 0.36 ares situé rue des Vergers, section 2 n° 563 pour élargissement de la route.

Or, après travaux, il s'avère, qu'une surface de 0.33 ares pourrait leur être rétrocédé.

Après présentation des plans le conseil municipal, **à l'unanimité**

- Décide de rétrocéder une surface de 0.33 ares – section 2 parcelle 685 au prix de 528 €, terrain situé en zone Ub du PLU (les domaines avaient estimés l'are à 1600 € le 11 mai dernier pour un terrain dans le même secteur).

Les frais d'arpentage et notariés sont pris en charge par les acquéreurs. Les acheteurs contacteront le notaire de leur choix.

Le Maire est autorisé à signer l'acte ainsi que toutes les pièces justificatives.

Arrivée de Mme FIRTION à 19 h 30

DCM 4

PROGRAMME FUSEA MOSELLE
AUTORISATION POUR LE GROUPEMENT DE
COMMANDE ET LES DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire expose au Conseil municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 09 novembre 2020 au groupement de commande Fus@é « Faciliter les usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solution numériques dites clefs en mains et labellisés par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil municipal

MAIRIE DE HAMBACH

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commande Fus@é,
- et de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
Adopte ce point par **20 voix pour et 2 voix contre.**

DCM 5

ENEDIS - PARTICIPATION AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE RUE PRINCIPALE

Un permis de construire a été déposé pour une construction sur des terrains situés section 42, parcelles 261-282-284-332 et 333 et le réseau électrique dans ce secteur n'est pas suffisant pour la puissance demandée.

Enedis a estimé la participation de la commune à 23 376.00 €TTC.

Après explications de Mr KESSLER, Adjoint

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

- décide de prendre en charge cette participation de 23 376.00 € TTC, et autorise le Maire à signer la commande des travaux .

DCM 6

DEMANDE DE SUBVENTIONS PAR LES ASSOCIATIONS

L'association Généalogique sollicite une subvention pour l'achat de matériel d'investissement et la Bibliothèque Municipale une subvention exceptionnelle de fonctionnement, vu les activités et expositions réalisées et les projets encore en cours.

Mr le Maire et Mme FIRTION, Adjointe, après avoir étudié leurs demandes, propose

* le versement d'une subvention de 204 €représentant les 40 % de ses achats à l'Association Généalogique

* une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1000 €à la Bibliothèque Municipale.

Le conseil municipal, approuve, **à l'unanimité**, ces propositions.

DCM 7

RAPPORT SUR L'EAU - Année 2020

Mr KESSLER, Adjoint, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat des Eaux de Sarralbe portant sur l'exercice 2020.

Le rapport a été transmis à chacun par dématérialisation pour consultation.

Après échange de vues, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ce rapport.

Toutes les délibérations ont été transmises à la Préfecture par dématérialisation

8 DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information

VENTE DE MAISONS, IMMEUBLES ET APPARTEMENTS		
	Vendeur (s)	Acheteur (s)
Terrains bâtis 24 rue de la Fontaine Parcelles 460 et 371 section 9	SCI DE LA FONTAINE	SCI DES CHENES
MAISON 82 rue Nationale	Mr et Mme SCHIEL Denis	Mr NEUMULLER Geoffroy
TERRAINS		
TERRAIN angle rue de la Fontaine / rue Nationale	SCI C2G IMMO	Mr LIENHARDT Philippe

9 DIVERS ET COMMUNICATIONS

Démolition foyer et construction du parking

Mr le Maire relate le retard des travaux dû à la présence de 2 nids d'hirondelle dans la toiture.

Après, avoir obtenu une dérogation pour cette espèce protégée, des nids de substitution ont été installés sur l'ancien bâtiment de la poste situé juste à côté.

Les travaux de démolition devraient se faire dans les prochains jours.

Mme HOELLINGER pour la préservation et la protection de l'environnement

Il faudrait rappeler sur le site panneau pocket, qu'au printemps l'arrachage de haie, coupe ou taille, ou entretien d'arbres devrait être proscrite dans le sens où elle peut porter atteinte directement à une espèce protégée en période de reproduction ou de nidification.

Mr SIATTE

Contrôle de vitesse par la gendarmerie : des contrôles sont faits régulièrement par la gendarmerie dans la traversée des villages. Mr le Maire en contact avec la brigade a également demandé des contrôles dans d'autres rues.

Mr ZAHM

* Bouche d'égouts rue St Vit : elle devraient être vidangés car des rats ont été aperçus.

Ces bouches ont été nettoyés après le dernier gros orage.

* Arboriculteurs de Roth : l'exposition de fruits avec repas aura lieu le dimanche 3 octobre prochain

Mr MOURER Jonathan

Le comité de l'inter association réuni dernièrement a décidé de ne pas organiser le marché de Noël et réfléchit à un marché de Pâques et de fleurs pour le printemps prochain.

Fin de réunion 20 h 10